



FICHE DE DÉTAIL : RECYCLAGE DU MATÉRIEL NE POUVANT ÊTRE RÉEMPLOYÉ

UTILISER LA FILIÈRE OFFICIELLE DE RECYCLAGE : C'EST GRATUIT!

En matière de recyclage, c'est incontournable : institutions, commerces et entreprises de toutes tailles ont tout intérêt à utiliser les services de l'ARPE-Québec, filière officiellement reconnue par RECYC-QUÉBEC.

LES AVANTAGES :

En tant que générateur d'un grand volume de produits électroniques, vous avez la responsabilité de veiller à ce que ces derniers, lorsqu'en fin de vie utile, soient recyclés de façon adéquate et respectueuse de l'environnement.

SOURCE :



C'EST MAINTENANT FACILE DE RECYCLER, ET C'EST GRATUIT!

Tous les coûts de transport et de traitement sont pris en charge par l'ARPE-Québec. Communiquer sans frais avec le Service des opérations et de la logistique de l'ARPE-Québec :

Téléphone : 1-888-557-8177

Courriel : info@recyclerMESelectroniques.ca

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE

INSERTECH

RECYC-QUÉBEC
Québec





CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE RECONDITIONNER, C'EST BON POUR TOUT LE MONDE!

EN PASSANT PAR L'ARPE-QUÉBEC, VOUS AVEZ L'ASSURANCE :

- que vos vieux appareils électroniques n'aboutiront pas aux sites d'enfouissement, éliminant ainsi les risques de contamination des sols;
- qu'ils ne seront pas non plus expédiés vers des pays en développement, prévenant ainsi les risques pour l'environnement et la santé de leur population;
- qu'ils seront recyclés de manière sécuritaire et écologiquement responsable par des entreprises conformes aux normes de recyclage canadiennes et approuvées par le Bureau de la qualification des recycleurs (BQR – www.rqp.ca/francais);
- que les données qu'ils contiennent seront détruites, garantissant qu'elles ne se retrouvent pas entre de mauvaises mains;
- que les métaux précieux qu'ils contiennent seront récupérés pour servir de matières premières, préservant ainsi des ressources naturelles non renouvelables.

À PROPOS DE L'ARPE-QUÉBEC :

Organisme de gestion à but non lucratif reconnu officiellement par RECYC-QUÉBEC, l'ARPE-Québec a le mandat de :

- Mettre en place à l'échelle de la province un réseau de points de dépôt accessibles gratuitement aux citoyens et aux entreprises pour disposer de leurs équipements (ordinateurs, écrans, téléphones, etc.) de façon écologique et responsable.
- S'assurer que le traitement des équipements est effectué de manière sûre et respectueuse de l'environnement seulement par des entreprises se conformant aux normes en vigueur au Canada. La prise en charge des produits électroniques en fin de vie utile s'effectue selon un processus audité et approuvé de transformation, de la réception jusqu'à l'élimination définitive de la matière (c.-à-d. du recycleur primaire à tous les autres transformateurs en aval).

Pour financer les coûts de son programme (collecte, transport et recyclage) et le déploiement partout au Québec de son réseau de points de dépôt officiels, l'ARPE-Québec a établi, en fonction du coût de recyclage des produits, des frais de récupération appelés « écofrais ». Ces frais, inclus dans le prix des produits électroniques neufs, sont remis à l'ARPE-Québec qui en assure une gestion optimale.

Pour plus d'information, visitez le www.recyclerMEselectroniques.ca/qc.

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE

INSERTECH

RECYC-QUÉBEC
Québec



FONDATION
ALCOA

